



Tarifs des annonces

La plateforme "Agrix" permet l'insertion d'annonces sur sa plateforme internet uniquement ou également dans le journal hebdomadaire "Agri". Un choix de la durée ainsi que du nombre de parutions sont proposés. Les annonces peuvent être prolongées avant leur échéance.

Tarifs par annonce (TVA incluse)	Type	Internet	Internet	Internet + papier	Internet + papier	Internet + papier	Professionnelles
	Durée sur internet	1 mois (+ prolongation gratuite)	1 an	1 mois (+ prolongation gratuite)	1 an	1 an	1 an
	Nombre de parutions sur l'heβδο. "Agri"	aucune	aucune	1, 2 ou 3 parutions	12 parutions	50 parutions	1 parution par annonce possible selon choix de l'annonceur
De la 1^{ère} à la 5^{ème} annonce		gratuite	20 CHF	26 CHF (1 parution)	212 CHF	820 CHF	40 CHF
Dès la 6^{ème} annonce		gratuite	10 CHF	24 CHF (1 parution)	202 CHF	810 CHF	30 CHF
Dès la 11^{ème} annonce		gratuite	5 CHF	22 CHF (1 parution)	197 CHF	805 CHF	20 CHF
				+ 25 CHF/parution avec photo	+ 25 CHF/parution avec photo	+ 20 CHF/parution avec photo	+ 16 CHF/parution papier (sans photo)

Annonces internet :

- Annonce mensuelle: 30 jours
- Annonce permanente: 1 année

Annonces internet et papier (Hebdomadaire "Agri") :

- Annonce mensuelle: 30 jours sur internet et 1, 2 ou 3 parutions dans le journal "Agri" (semaines suivant l'insertion, les annonces papier ne sont pas modifiables)
- Annonce permanente: 1 année sur internet et 12 ou 50 parutions par an (chaque mois ou chaque semaine, les annonces papier ne sont pas modifiables)
- Remarques : si l'annonce est insérée jusqu'au mardi 12h00, elle paraîtra dans l'édition de la semaine en cours. Insérée plus tard, elle paraîtra la semaine suivante.

Annonces professionnelles :

- Annonce permanente : 1 année sur internet, libre gestion de la place à disposition (après suppression de l'annonce existante, vous libérez ainsi la place et pouvez insérer une nouvelle annonce internet). A chaque insertion, vous avez la possibilité d'insérer l'annonce sur l'hebdomadaire "Agri".
- Remarques : le prix de l'annonce papier est majoré par l'insertion d'une photo.

Sur la plateforme internet "Agrix", les annonces insérées dans l'hebdomadaire "Agri" sont mises en valeur en les plaçant en tête de liste et en les accompagnant d'une petite étoile. Les tarifs sont dégressifs selon le nombre d'insertion payante de l'annonceur par année. La dégressivité ne s'applique qu'entre les annonces de même durée.

Avantages :

- Pour toutes les annonces mensuelles, la prolongation mensuelle sur internet est **gratuite**.
- Vous avez également la possibilité de payer directement à choix 500 ou 200 CHF. Votre argent sera automatiquement débité lors des insertions de vos annonces.

Tarifs des publicités :

La plateforme « Agrix » permet également l'insertion de publicité. Un choix de diffusion uniquement sur la plateforme « Agrix » ou également sur le site internet du journal hebdomadaire « Agri » est proposé :

Les tarifs ci-dessous sont valables pour la publication sur internet de vos publicités par mois :

	Prix/mois
Publicité insérée dans le Skyscraper d'Agrix uniquement	450 CHF
Publicité insérée dans les Skyscraper d'Agrix et de l'Agri	720 CHF
Publicité insérée dans le Carré intérieur d'Agrix uniquement	300 CHF
Publicité insérée dans le Carré intérieur d'Agrix et de l'Agri	480 CHF

Intéressé à insérer une publicité ? Contactez Agri, Géraldine Olmos / +41 79 102 11 18 / annonces@agrihebdo.ch